

Déclaration de Djibouti au cours du Comité Permanent sur la destruction des stocks

(Prononcée par Yacin Houssein Doualé chef de la division Europe-Amérique au Ministère des affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Chargé des Relations avec le Parlement)

Messieurs les co-présidents, messieurs et mesdames les délégués,

Je vous remercie de me donner la parole. Je souhaite intervenir brièvement sur ce point de la destruction des stocks. La République de Djibouti a procédé à la destruction des stocks des mines anti-personnel qu'elle avait en sa possession le 2 mars 2003.

Djibouti avait l'intention de détruire son stock avant la date limite du 1^{er} puisqu'une première date avait déjà été fixée le 5 janvier mais pour des raisons de calendrier indépendantes de notre volonté, cette destruction s'est déroulée le 2 mars.

Elle a eu lieu sur le champ de tir de Mariam Goulé en présence du Ministre de la Défense, du Chef d'Etat Major Général des Armées, des hauts responsables civils et militaire du pays, du commandant des Forces Françaises à Djibouti et des représentants des ONG locales actives dans l'action contre les mines.

La destruction qui a concerné 1188 mines anti-personnels de différents types s'est faite par explosion. Elle s'est déroulée sans incident. Nous avons informé le département de désarmement des Nations Unies. Par cet acte de destruction de stocks, Djibouti continue à démontrer son attachement à la Convention Ottawa. Par ailleurs, je vous informe que la répartition par type de mines de ces destructions des stocks de mines est disponible.

Je vous remercie de votre attention.